



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Planification fiscale au moyen de sociétés privées –

Une réponse de l'Association canadienne des optométristes à
la consultation du ministère des Finances du Canada

29 septembre 2017



À propos de l'ACO

L'Association canadienne des optométristes (ACO) représente l'optométrie à l'échelle nationale. Elle représente plus de 5000 docteurs en optométrie (DO) et 400 étudiants en optométrie à l'échelle du Canada. Nous avons pour mandat de promouvoir ensemble la norme la plus élevée en matière de soins oculovisuels primaires grâce à des efforts de promotion de la vision optimale et de la santé oculovisuelle, de concert avec tous les Canadiens.

Les docteurs en optométrie sont des fournisseurs indépendants de soins de santé primaires et les représentants de première ligne en matière de santé visuelle. Les DO assurent près de 90 % des soins oculaires primaires au Canada. Leur responsabilité première est d'assurer à la population une bonne santé oculovisuelle et une bonne vision. Les optométristes font des examens complets de la vue, et ils diagnostiquent, traitent et gèrent les soins oculovisuels pour les patients atteints de nombreux états chroniques, y compris la basse vision, le glaucome, le diabète et la dégénérescence maculaire.

Les optométristes offrent des soins collaboratifs axés sur le patient, à un coût efficient.



L'Association canadienne des optométristes (ACO), la voix nationale de l'optométrie, est heureuse de l'occasion qui lui est donnée de répondre à la consultation du gouvernement sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées.

Nous approuvons l'affirmation du ministre des Finances Bill Morneau selon laquelle « *lorsque l'économie est à l'œuvre pour la classe moyenne, le pays est à l'œuvre pour l'ensemble de la population* ». De même, quand un gouvernement appuie les entrepreneurs et une économie innovatrice, il favorise la concurrence et la croissance. Les entrepreneurs prêts à prendre des risques sont des éléments essentiels d'une économie en bonne santé. Quand ils décident d'ouvrir une entreprise ou de continuer leur activité, ils analysent les risques et tiennent compte notamment des facteurs fiscaux.

L'association admet qu'il convient d'examiner en profondeur des règles fiscales pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et soutient les efforts gouvernementaux visant à rendre plus équitable le système fiscal. Néanmoins, elle est convaincue que les modifications proposées nuiront aux optométristes. Des trois changements proposés dans le document de consultation, les éventuels changements à l'imposition des revenus d'investissements passifs sont les plus préoccupants. Nous convenons que les taux d'imposition préférentiels pour les entreprises, comme en témoignent les investissements passifs, n'ont jamais visé à faciliter l'accumulation passive de richesse. Cependant, les modifications proposées sont excessives, en ce sens qu'elles limitent la possibilité d'accumuler raisonnablement des bénéfices non distribués dans une société au motif qu'ils pourraient servir à l'accumulation de richesse.

Les dispositions en vigueur de la **Loi de l'impôt sur le revenu** autorisant des revenus d'investissements passifs contribuent à encourager les optométristes à prendre les risques nécessaires à l'établissement et l'expansion de leurs cabinets. Ces dispositions permettent de réduire les obligations fiscales afin de compenser les risques commerciaux qu'ils prennent, et qu'ils prennent seuls en tant qu'employeurs. La différence est équitable, raisonnable et fondée sur des pratiques entrepreneuriales solides. Si certains utilisent leur entreprise pour considérablement accélérer leur accumulation de capital en bénéficiant d'un taux d'imposition d'entreprise global inférieur, ceci ne reflète pas la réalité de tous les entrepreneurs.

Les optométristes sont les principaux professionnels de la santé oculovisuelle au Canada. Un grand nombre d'entre eux possède son propre cabinet. Ils prennent de très grands risques pour assurer la mise en place et la croissance de leur cabinet et ainsi offrir des soins oculaires de qualité à leurs patients. Comme tous les propriétaires de petites entreprises, les optométristes ont besoin de conserver, de manière raisonnable, des bénéfices non distribués dans un



instrument de placement. Ce mécanisme permet aux optométristes de générer les capitaux nécessaires à l'établissement, la protection et la croissance de leur cabinet, notamment pour :

- l'achat de matériel médical, de mobilier, d'ordinateurs, *et cætera*;
- l'expansion de leur activité;
- les fluctuations de revenus en raison de la concurrence;
- les salaires et prestations des employés (quelle que soit la conjoncture économique) et la prévision d'un excédent en cas de problèmes de ressources humaines – indemnités de licenciement ou griefs d'employés.

Une grande partie des bénéfices non distribués des optométristes sont conservés dans des liquidités, car les comptes clients sont minimes et les niveaux de stock sont bas. Les optométristes investissent les liquidités de leurs bénéfices non distribués prudemment pour accumuler du capital qui facilite la croissance et la protection de leur entreprise, et ils ne doivent pas être pénalisés pour cela. Ils doivent pouvoir économiser du capital en vue d'événements prévus et imprévus.

Les propositions de modifications de l'imposition des investissements passifs sont une mesure de désincitation qui augmentera les défis surmontés par les entreprises des six mille optométristes du Canada. En tant que principaux professionnels de la santé de l'œil et de la vision dans les collectivités canadiennes, les optométristes dépensent de nombreuses ressources et supportent un risque financier important pour offrir des soins de qualité à leurs patients. Propriétaires de petite entreprise, ils sont aussi employeurs et contribuent ainsi à l'économie de leur collectivité locale et, par extension, à l'économie canadienne.

L'ACO soutient le concept d'équité globale du régime fiscal et d'égalité des chances. Nous demandons au gouvernement de prolonger la durée de la consultation concernant la proposition et d'engager une réflexion approfondie sur les conséquences des changements proposés. De plus, nous sollicitons un examen exhaustif des implications des investissements passifs sur **toutes** les sociétés privées, qu'elles soient grandes ou petites.